



Communiqué de presse

Suspension des services des opérateurs Moov et Areeba : La LDCB met en garde les opérateurs contre les préjudices causés aux consommateurs

Lors d'une conférence de presse tenue le vendredi 07 juillet dernier, l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) a décidé de la suspension des services des opérateurs Moov et Areeba le jeudi 12 Juillet 2007 à 18 H si lesdits opérateurs n'acceptaient pas de signer la nouvelle convention et d'appliquer le nouveau cahier des charges élaboré.

Ce délai arrivé à terme sans aucune réaction positive des opérateurs concernés a amené l'ARPT à suspendre effectivement les réseaux Moov et Areeba dans la nuit du jeudi 12 juillet 2007.

La Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB), qui a fait de l'assainissement du secteur des télécommunications son cheval de bataille depuis des années, félicite le Gouvernement et l'ARPT pour ces actions qui témoignent une fois encore de leur volonté à faire appliquer les dispositions législatives et réglementaires pour le plus grand bonheur des consommateurs spoliés depuis l'avènement des réseaux GSM dans notre pays.

Tout en étant consciente des conséquences dommageables de la suspension des services des opérateurs aux plans social et économique, la LDCB voudrait inviter les consommateurs à la sérénité afin que l'assainissement du secteur qu'ils ont tant appelé de leurs vœux devienne une réalité au Bénin.

Elle saisit cette occasion pour mettre en garde ces opérateurs qui viennent de manquer à une obligation vis-à-vis de leurs abonnés : l'obligation de la fourniture de service qui est, dans l'espèce, une obligation de résultat. La LDCB se réserve le droit d'attraire ces opérateurs en justice en raison des nombreux désagréments que subissent les consommateurs du fait de l'interruption de leurs services.

Fait à Cotonou le 13 juillet 2007

Le Président,

Romain Abilé HOUÉHOU